

PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CYBERBASE

Extraits du compte-rendu de la séance du 13 janvier 2005

■ DECISION MODIFICATIVE N° 6. BUDGET COMMUNE. EXERCICE 2004.

Il s'agit de quelques ajustements.

Section de fonctionnement : 21 935 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 6 077 € en dépenses et en recettes.

Pour : 38

■ APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN POUR DES PRESTATIONS DE TELECOMMUNICATIONS.

Le marché de prestations de télécommunications est arrivé à échéance. La procédure choisie a été l'appel d'offres ouvert européen.

Les caractéristiques principales du marché :

Lot n° 1 : abonnements téléphoniques, acheminement du trafic entrant et des communications sortantes autres que celles visées au lot 2.

Lot n° 2 : acheminement des communications sortantes accessibles en présélection du transporteur.

Lot n° 3 : services de téléphonie mobile.

Marché à bons de commandes avec un minimum et un maximum annuel.

La durée d'exécution est de trois années.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 3 et 10 décembre 2004. Les entreprises **France Telecom** pour les lots 1 et 2, et **Orange** pour le lot 3 répondent à tous les critères de sélection décrits dans le dossier de consultation et présentent les offres économiquement les plus avantageuses.

Pour : 38

■ DEFINITION DES CONDITIONS DE PARTENARIAT. SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC DES ASSOCIATIONS SPORTIVES NOCEENNES.

Les conventions passées avec certaines associations sportives arrivent à leur terme : La Joyeuse Pétanque Nocéenne, l'association Aquagym, Amitié Aïkido Nocéenne, le Club Gymnique de Neuilly-sur-Marne, le Club de Natation de Neuilly-sur-Marne, le Club Olympique de Ville-Evrard, ASDT-Taekwondo, le Dojo Municipal, le Club de Plongée Archimède.

Il est nécessaire aujourd'hui d'en signer de nouvelles précisant la nature des subventions et les conditions de soutien de la commune à ces associations, la mise à disposition de locaux et les conditions d'entretien des installations. Les associations quant à elles s'engageant à n'utiliser que les locaux mis à leur disposition, à les laisser en parfait état, à vérifier que leur utilisation se fasse dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs. Elles devront également souscrire une assurance « *multirisques association* » ainsi qu'une responsabilité civile, dont un exemplaire devra être transmis chaque année à la commune.

Unanimité

■ ORGANISATION D'ACTIVITES SPORTIVES DANS LE CADRE SCOLAIRE, IMPLIQUANT DES INTERVENANTS EXTERIEURS A L'EDUCATION NATIONALE. SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC L'EDUCATION NATIONALE.

• Activités sportives scolaires sur les équipements sportifs municipaux

Des activités sportives scolaires fonctionnent sur les équipements sportifs avec l'intervention d'agents communaux pour les classes de CM1 et CM2. Ces activités font suite à la mise en place d'un planning conjointement entre les services de l'Education Nationale et les services municipaux concernés.

• Activité natation scolaire

L'activité natation scolaire fonctionne à la piscine Plein-Soleil avec également l'intervention d'agents communaux pour les élèves de cycles 2 et 3 de l'école primaire (du CP au CM2).

Des conventions ont donc été rédigées pour définir les rôles, les responsabilités des éducateurs et des enseignants, ainsi que les conditions générales d'organisation des activités.

Pour : 38

■ ORGANISATION DES VACANCES D'ETE 2005. GRILLE SOCIALE.

Des séjours de vacances d'été vont être organisés à la campagne, à la mer et à la montagne au profit des jeunes Nocéens âgés de 6 à 16 ans non révolus, avec les associations qui ont été retenues à la suite d'un appel d'offres. 179 jeunes ont bénéficié de ces séjours en 2004.

Pour information, le prix de revient moyen pour les séjours été 2004 était de 45,66 € par jour et par enfant. Le prix de revient du séjour en Corse était de 63,02 €, les autres séjours s'étalant de 37,49 € à 49,92 €.

Ces coûts sont très supérieurs aux sommes payées par les parents, y compris pour la tranche supérieure (27,04 € par jour).

La grille sociale 2005 sera diffusée à l'occasion des inscriptions dans les centres de vacances. Le prix de journée varie de 9,50 € à 27,50 €, le prix du séjour en Corse de 285 € à 828 €.

Unanimité

■ DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE CYBERBASE, RUE DU 19 MARS 1962.

L'aménagement d'une cyberbase municipale, située rue du 19 mars 1962 en lieu et place d'un café désaffecté, a été programmé.

Pour agrandir et rendre le lieu plus fonctionnel, il est envisagé de lui adjoindre les deux surfaces couvertes sous dalle de part et d'autre du local existant. La façade actuelle sera modifiée. Il est prévu la mise en place de larges baies avec vitrage anti-effraction permettant d'éclairer naturellement l'espace. Des travaux de réaménagement de l'espace intérieur et des abords immédiats sont prévus afin d'adapter le lieu à sa nouvelle vocation.

L'ensemble de l'opération sera réalisé en conformité avec les normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et mettra à disposition du public 21 postes informatiques.

La surface actuelle du local est de 97,50 m². A l'achèvement des travaux, la cyberbase comptera une surface utile de 140 m².

Compte tenu du changement de destination du local, des modifications de l'aspect extérieur et de l'augmentation de la surface envisagée par le projet, il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire.

Pour : 38. Contre : 1

La prochaine séance aura lieu le 10 février à 21 h